

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 janvier 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme ZIVKOVIC - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : Mme AVENA (pouvoir Mme DILLENSEGER) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. PIAN) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir M. BORDAT) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - M. CONTESSE (pouvoir Mme BLAYA) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)
Membres absents : M. LOVICHY - M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Monsieur Pribetich, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Convention cadre avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy

Mesdames, Messieurs,

La Ville et la Métropole de Dijon mènent une politique architecturale, urbaine et paysagère ambitieuse au service du développement de leur territoire, de son attrait résidentiel et touristique, de son rayonnement culturel et de la qualité de vie de ses habitants.

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy (ENSAN) est un établissement public administratif sous tutelle du Ministère de la Culture, qui forme environ 750 étudiants-architectes et qui relaie la politique du Ministère en matière de recherche, de formation des professionnels et de diffusion de la culture architecturale. Elle bénéficie des compétences de nombreux enseignants professionnels intervenant quotidiennement dans l'édification des territoires et de deux laboratoires de recherche.

Dans le cadre de la Semaine de l'Architecture et du Patrimoine, la Ville de Dijon a accueilli, en septembre 2017, un groupe de cent étudiants de l'ENSAN, afin d'élaborer des projets sur quatre sites dijonnais choisis avec les enseignants. Ces ateliers pédagogiques, riches d'échanges et d'idées, ont donné lieu à une publication en 2018. A l'occasion de ces rencontres, des liens privilégiés se sont noués entre l'ENSAN et la Ville de Dijon, autour de questions et d'intérêts partagés ou complémentaires.

Pour renforcer ce partenariat avec l'école d'architecture de Nancy, il est proposé d'établir une convention cadre bisannuelle visant à développer les coopérations structurantes dans le domaine de la pédagogie, de la recherche et de l'expérimentation en architecture et urbanisme.

A travers ces actions, la Ville de Dijon souhaite favoriser l'émergence des projets, des travaux de recherche et pédagogiques menés par des étudiants, enseignants et chercheurs de l'ENSAN pour la mise en œuvre de sa politique urbaine, dans ses champs de compétence et sur ses axes d'intervention. Il s'agit de mettre à profit les spécificités du territoire dijonnais (thèmes, quartiers et/ou édifices démonstrateurs) comme supports d'expérimentation pédagogique et scientifique pour les étudiants.

Cette formule permettrait :

- d'une part, de délocaliser à Dijon certains ateliers de projet habituellement organisés à Nancy, donnant à l'ENSAN la possibilité de diversifier et de renouveler "hors les murs" ses sites et ses thématiques d'étude et de projet ;

- d'autre part, d'affirmer l'ambition de Dijon d'accueillir une école d'architecture, inscrite au contrat métropolitain ;

Au delà de son intérêt propre, ce partenariat mobiliserait le réseau local d'acteurs et de compétences autour des thèmes de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, stimulerait la réflexion collective sur ces sujets et lui donnerait une audience nationale, voire internationale - contribuant ainsi à l'émergence de conditions locales favorables à la création de cette école d'architecture.

Les actions délocalisées à Dijon débuteront en février 2019 et s'échelonneront jusqu'à décembre 2020. Les dépenses liées à la mise en oeuvre de cette convention cadre, dont le contenu est présenté en annexe, s'élèveraient pour la Ville de Dijon, à :

- 83 330 € pour l'année 2019 ;
- 71 890 € pour l'année 2020.

Pour permettre l'accueil des étudiants-architectes, des enseignants et des intervenants, il est précisé que la Ville mettra à disposition, à titre de salle de cours équipée et dotée de dépendances, une partie des locaux désaffectés de l'ancienne crèche sise 3, rue Monge.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - d'approuver la convention cadre de partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy, telle qu'annexée, et de m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

- 2 - de financer cette action dans le cadre de son budget 2019, à hauteur de 83 330 € ;

- 3 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ